

Amiens  
Le 8 juillet 2011

**Direction Générale Adjointe Aménagement et  
Equipement du Département  
Filière Infrastructures**

*Pôle Exploitation maintenance*  
Agence fluviale et maritime  
Votre interlocuteur : David DHENNIN  
Téléphone : 03.60.01.52.02  
Télécopie : 03.60.01.52.05  
mél : d.dhennin@somme.fr

## **AVIS À BATELLERIE**

**du 8/07/2011**

## **CANAL DE LA SOMME**

Il est rappelé à Mesdames et Messieurs les Mariniers et Usagers de la Voie d'Eau que depuis le 8/07/2011 l'enfoncement autorisé sur le Canal de Somme est limité à :

- 1,20 mètre sur le bief de Frise Supérieur
- 1,40 mètre entre le bief de Frise inférieur et le bief de Lamotte-Brebière
- 1,60 mètre entre le bief de Montières et le bief d'Abbeville.

Le Responsable de l'Agence Fluviale et  
Maritime



François BURY